

Semaine du 13 décembre au 20 décembre 2020

3^e dimanche de l'Avent

Horaire des célébrations

Dimanche 13 décembre 2020

9h30 Église Saint-Gérard-Majella

Barbara Morgan
Jeanne D`Arc Ouellette

Rachel & Robert Morgan
Gaétan Céré

11h Église Saint-Joseph

Caroline Legault
Benoit Brunet

Famille Michel Legault
Ses parents

Dimanche 20 décembre 2020

9h30 Église Saint-Gérard-Majella

Aux intentions personnelles
Simonne & Charles Meilleur

Une paroissienne JL
Michelle & Gaétan Chartrand

11h Église Saint-Joseph

Caroline Legault
Mes parents défunts

Famille Roland Legault
Famille Roy-Alary

Lampe du sanctuaire

Église Saint-Gérard-Majella
Église Saint-Joseph

Une paroissienne de coeur
Christian Sigouin

Merci pour vos contributions. Votre appui financier est très important.

Quête du 6 décembre 2020 **VB** 124.00\$ **K** 191.00\$

Cultes 63.75\$

Contribution annuelle

Dîme 2020

St-Gérard 2560.00\$

St-Joseph 2915.00\$

Merci de donner à la Paroisse Bon Pasteur.

3^e dimanche de l'Avent B – 13 décembre 2020

Une joie pandémique ! Les Hébreux en exil à Babylone disaient : Comment chanter des cantiques joyeux de Jérusalem sur une terre étrangère ? (Psaume 137)

Cette troisième étape de l'Avent nous invite à la joie : Gaudete ! Soyez toujours dans la joie ! nous exhorte saint Paul. Marie, la Vierge bénie, dont l'âme exalte le Seigneur, emprunte les propos du prophète Isaïe : Je tressaille de joie dans le Seigneur, mon âme exulte en mon Dieu ! Le pape François, dès ses premiers écrits aux catholiques, nous entretient de l'Évangile de la Joie... Evangelii Gaudium !

Mais en ces temps perturbés, ces temps difficiles de maladie, de mort, de pandémie, de terrorisme, de morosité et de confinement... Comment nous persuader d'être à la joie ? Jean le Baptiste nous donne une piste : Au milieu de vous se tient Celui que vous ne connaissez pas...et qui vient redressez le chemin de la joie...

La joie des personnes chrétiennes s'avère attendue. Attente d'un Sauveur, d'un Libérateur... Qui est venu, qui reviendra et qui vient aujourd'hui, Celui pour qui nous nous habillons le cœur : Dirige notre joie vers la joie d'un si grand mystère, afin que nous fêtions notre salut avec un cœur vraiment nouveau ! Cette joie, ce jour, qui vient toucher nos êtres, se définit joie toute spirituelle ! Elle ne tient pas à un moment, à un lieu, à une sensation ! Elle se communique, tel un virus, c'est le cas de le dire !
Oui, laissons-nous atteindre par cette joie indicible, une joie pandémique !
© Y. Michel Lafontaine, prêtre

Sacrement du pardon pour le temps de l'Avent. Le temps de l'Avent est un moment propice pour célébrer le Sacrement du Pardon et nous préparer à la fête de Noël. N'ayant plus l'autorisation de le célébrer communautairement avec absolution collective dans le diocèse de Mont-Laurier, nous souhaitons offrir aux personnes désirant le vivre dans sa forme régulière, avec absolution individuelle, l'opportunité de pouvoir le faire, et ce en toute liberté. Ainsi, durant tous les dimanches de l'Avent, les prêtres qui célébreront dans les communautés chrétiennes de notre secteur pastoral se rendront disponibles pour accueillir les personnes qui désirent célébrer le pardon. Ils seront disponibles une vingtaine de minutes avant les messes de 9h30 et disponibles après les messes de 11h00. De plus, la cathédrale sera ouverte de 14hrs à 16hrs durant les quatre dimanches de l'Avent. Un prêtre sera présent sur place pour vous accueillir. Vous pouvez également vous présenter en tout temps, sur semaine, au bureau de la paroisse de la paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance. Bon Avent !

Élection de marguilliers pour la paroisse Bon Pasteur, pour la communauté St-Joseph. Il y aura élection de marguilliers le 13 décembre 2020 après la messe. Si cela vous tente de nouvelle expérience et de rejoindre notre conseil de fabrique, vous pouvez nous appeler au 819-585-2430.

CÉLÉBRATION DES MESSES DE NOËL

La pandémie actuelle de COVID-19 nous oblige à changer nos habitudes pour notre sécurité personnelle et pour la sécurité des autres. Cette année, nous nous préparons à célébrer Noël autrement, et nous avons dû mettre sur pied certaines mesures qui nous permettront de vous accueillir en toute sécurité.

Afin de respecter les mesures sanitaires exigées par la Santé Publique, dont la distanciation sociale, nous sommes dans l'obligation de restreindre le nombre de personnes pouvant assister à chaque célébration. Dans le but de maximiser la capacité d'accueil de l'église, les personnes désirant participer aux messes de Noël et du jour de l'an, devront se procurer des billets. Ceux-ci, totalement gratuits, seront mis en circulation à partir du 13 décembre 2020 (après la célébration), et par la suite au bureau paroissial. (Aucune réservation par téléphone)

Voici ce qui sera demandé aux personnes désirant se procurer des billets :

- Heure de la messe à laquelle vous voulez assister.
- Nombre de personnes pouvant être assises dans un même banc, tout en respectant le concept de bulles familiales.
- Nom et numéro de téléphone d'une personne de référence.

La pandémie ne nous empêchera pas de célébrer Noël, elle nous permettra uniquement de le célébrer autrement !

Date à retenir
Messe de Noël

St-Gérard
St-Joseph

Jeudi le 24 décembre à 20h
Jeudi le 24 décembre à 17h

Règles entourant les rassemblements pendant la période des Fêtes Mgr Raymond Poisson, notre évêque, a reçu de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec une note précisant les conditions selon lesquelles nous pouvons être ouverts dans le respect des mesures sanitaires à l'occasion des fêtes prochaines. Il vous transmet le contenu de la note suivante : Il vient à la connaissance du Secrétariat que plusieurs équipes paroissiales éprouvent de la confusion à propos des règles entourant les rassemblements pendant la période des Fêtes.

- 1- Définition d'un contact selon la Santé publique : une rencontre entre deux personnes ou plus, à moins de deux mètres, sans masques ou autre protection, pour une durée supérieure à 15 minutes. À la lumière de cette définition, il n'y a pour ainsi dire aucun contact dans nos lieux de culte lorsqu'on y tient des rassemblements en observant les règles sanitaires.
- 2- Définition de rassemblements pendant la période des Fêtes : outre les rassemblements interdits dans les différentes zones, **la Santé publique vise spécifiquement les rassemblements familiaux**. Les rassemblements dans les lieux de culte ne sont pas visés.
- 3- Précision à propos de la quarantaine : il est légitime de croire que la population voudra vivre des rapprochements pour célébrer la période des fêtes. Pour limiter autant que possible la propagation du virus pendant ces rencontres amicales et familiales, la Santé publique invite fortement la population à éviter tout contact pendant sept jours avant et après cette période du 24 au 27 décembre. SVP se rappeler la définition de « contact ». SVP se rappeler qu'il s'agit d'une invitation et non d'une obligation : on fait appel au jugement et au sens de responsabilité des gens et il n'est pas de la responsabilité des membres des équipes paroissiales d'imposer ou de vérifier l'observation de cette quarantaine volontaire.
- 4- Sera-t-il possible de célébrer le Jour de l'an à l'église : à ce jour, toutes les mesures annoncées par la Santé publique ne touchent absolument pas la tenue de rassemblements dans les lieux de culte. Puisque la probabilité d'avoir un contact dans un lieu de culte est très faible, rien n'empêche d'accueillir 25 personnes dans nos églises en tout temps, en observant les règles sanitaires maintenant connues. D'ailleurs, les commerces demeureront ouverts même pendant la période de quarantaine à laquelle la population est invitée. Toutes ces informations m'ont été confirmées par l'adjoint du chef de cabinet du premier ministre au cours d'une conversation téléphonique plus tôt cette semaine.